

18. Résolution – Demande de délai – Contraintes anthropiques
19. Résolution – Contrat d'entretien – Génératrice du garage municipal
20. Avis de retrait – Mutuelle de prévention
21. Demandes de dérogations mineures
 - a. 275, chemin des Cormiers
 - b. 762, chemin des Bois-Blancs
22. Demandes de P.I.I.A.
 - a. 695A, chemin Avila – Enseigne Gusto
 - b. 695B, chemin Avila – Enseigne Axis
 - c. 695D, chemin Avila – Enseigne X Cycle
 - d. 925, boulevard des Laurentides – Enseigne E.T. Golf
 - e. 552, route 117 – Enseigne Construction Mario Samson
 - f. 570, chemin des Frênes – Enseignes Loft Boutiques
23. Résolution – Station de surpression des Hauteurs – Relâche de la garantie
 - a. Construction St-Onge
 - b. Plomberie Bréboeuf
24. Résolution – Station de surpression de la Montagne – Relâche de la garantie
25. Résolution – Mandat à l'Équipe Laurence – Drainage – Chemin du Bois
26. Résolution – Emprunt temporaire Eco-Centre
27. Résolution – Mandat à Bio-Filia – Installation d'une borne fontaine – Chemin du Pont
28. Résolution – Nomination pro-maire de juillet à octobre 2007
29. Rapport sur la qualité de l'eau potable
30. Divers
31. Questions du public
32. Levée de l'assemblée

8154-0703

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Ann Marie Colizza, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

8155-0703

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur Gilles Dazé, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que les procès-verbaux des assemblées du 4 et du 26 juin 2007 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ**COMPTES PAYABLES AU 30 JUIN 2007****FOURNISSEURS****MONTANTS**

Accent Chevrolet Oldsmobile	12.94 \$
Accès Laurentides	1 287.63 \$
Acier St-Jérôme Inc.	76.94 \$
Alain Contant Inc.	768.81 \$

COMPTES PAYABLES AU 30 JUIN 2007 (suite)

Amec Earth & Environnemental	1 709.25 \$
Asphalte Jean-Louis Campeau Inc.	3 189.70 \$
Asphalte Bélanger Inc.	284.88 \$
Atelier d'usinage Tac Inc.	410.33 \$
Au Buffet du Domaine Inc.	116.80 \$
Bélisle et Carrière Inc.	109.68 \$
BioFilia Inc.	1 807.25 \$
Bio-Services Inc.	472.96 \$
Cactus	630.35 \$
Le Cafetier Plus Inc.	134.56 \$
Centre de location St-Sauveur (1993) Inc.	527.59 \$
Centre de Jardin Benoit Lorrain	216.01 \$
CGL Technologies Inc.	545.74 \$
Chalifoux Sani-Laurentides Inc.	9 873.71 \$
Collins	1 253.31 \$
Copie King St-Sauveur	35.77 \$
Desrosiers Ford	534.79 \$
Dufresne Hébert Comeau, Avocats	656.23 \$
Les Entreprises Arc-en-Ciel	4 683.35 \$
Les Entreprises D.T. Paysagistes Inc.	19 894.87 \$
Entretien J.R. Villeneuve Inc.	22 665.38 \$
Enviro-Urgence	3 022.32 \$
Envirosol	1 025.55 \$
Équipe Laurence	569.75 \$
Équipement Robert Légaré Ltée	456.22 \$
Les Équipements Cloutier	119.65 \$
Fédération Québécoise	312.70 \$
Fête-Atout	1 173.80 \$
Fleur de vie Inc.	2 543.37 \$
Foraction Inc.	4 330.10 \$
François Leblanc, huissier	368.15 \$
Gestion Environnementale Nord-Sud	12 197.89 \$
Guénette & Fils Ltée	600.00 \$
Guy Durand, Nettoyage	100.00 \$
H. Dagenais & Fils Inc.	680.92 \$
Hewitt	199.41 \$
Imprimerie Saint-Sauveur	1 768.00 \$
Jordal Inc.	1 476.03 \$
Laurin & Laurin Inc.	2 144.10 \$
Location Daniel Boivin	212.05 \$
Location d'outils et d'entrepôt	182.89 \$
Marché à la Jardinière Enr.	552.66 \$
Martech Signalisation Inc.	2 628.09 \$
Michel Lauzon & Associés	7 451.19 \$
M.R.C. des Pays-d'en-Haut	2 908.72 \$
Nuspec Solutions Inc.	34.19 \$
Pépinière G. Lorrain & Fils	2 389.26 \$
Pétrole Pagé Inc.	80.95 \$
PG Govern Qc Inc.	2 347.38 \$
Pièces d'autos M.S. Inc.	142.44 \$
Pièces d'autos R. Therien Inc.	147.08 \$
Pièces d'auto Ste-Adèle	800.67 \$
Planicité	13 725.28 \$
Plomberie Brébeuf Inc.	3 714.44 \$
Prévost, Fortin, d'Aoust	3 049.53 \$
Produits Pétroliers Intergaz	1 057.12 \$
Raymond Boyer & Fils Inc.	15.77 \$
Recyclage Ste-Adèle	2 994.99 \$
Ressorts Mirabel Inc.	449.15 \$
R. Marcil & Frères Inc.	703.79 \$
Sagie Inc.	1 481.35 \$
Serres Vaillancourt	2 781.80 \$
Sports Experts Inc.	735.73 \$
Station St-Sauveur	673.04 \$

Stelem Inc.	1 194.77 \$
Tessier Récréo-Parc	2 961.74 \$
Variétés Prud'homme Inc.	827.49 \$
Ventes Ford Elite (1978) Inc.	77.67 \$
Ville de Saint-Sauveur	1 018.94 \$
TOTAL	162 326.96 \$

COMPTES PAYÉS DEPUIS LE 1^{ER} JUIN 2007

Alain Goyette	410.00 \$
Bell Canada	1 634.27 \$
Edith Proulx	342.38 \$
Hydro-Québec	4 058.41 \$
Société Canadienne des Postes	512.75 \$
Telus Mobilité	1 161.67 \$
Yvan Laroche	164,85 \$
SSQ	3 229.90 \$
Accent Chevrolet Oldsmobile	15 485.54 \$
Hydro-Québec	2 023.32 \$
Rogers Telecom	49.75 \$
Société de l'assurance	1 161.42 \$
Petite Caisse	250.00 \$
Fabrique de la Paroisse de Saint-Sauveur	200.00 \$
Hydro-Québec	512.83 \$
Nathalie Guesthier	182.81 \$
Pitney Works	2 301.80 \$
Société Canadienne de la Croix Rouge	222.70 \$
Edphy International Inc.	840.00 \$
Lise Martin	292.10 \$
Chambre de Commerce de la Vallée	120.00 \$
Denis Lefebvre	13.07 \$
Financière Banque Nationale Inc.	8 162.95 \$
Petite caisse	112.70 \$
Banque Toronto-Dominion	1 167.02 \$
02Gym	611.06 \$
Aux Deux Moulins	208.53 \$
Camp Boute en Train	229.60 \$
Elisa Cournoyer	180.00 \$
Impact de Montréal FC	80.00 \$
Isabelle Filion	600.00 \$
Marylise Durand-Paradis	600.00 \$
Mirtec Consultants	384.17 \$
Petite Caisse	52.20 \$
9008-2868 Québec Inc.	10 237.23 \$
Robert Davis	79.52 \$
Environnement du Nord Ltée	22 448.35 \$
Régie des rentes du Québec	281.20 \$
Audrey Vaillancourt	13.30 \$
Comm. Administrative	1 384.55 \$
C.S.E.M. Piedmont	104.00 \$
Desjardins Sécurité Financière	3 413.72 \$
Edith Proulx	112.66 \$
Financière Manu-Vie	2 033.37 \$
Geneviève Lemay	16.45 \$
Hydro-Québec	2 658.90 \$
Syndicat des Travailleurs (euses)	811.27 \$
Weed Man	1 559.75 \$
TOTAL	92 712.07 \$

8156-0703

**ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES AU 30 JUIN 2007
AINSI QUE DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
COMPTES PAYÉS DEPUIS LE 1^{ER} JUIN 2007**

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le Secrétaire-trésorier;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Ann Marie

Colizza et résolu unanimement que les comptes payables au 30 juin 2007, ainsi que les comptes payés depuis le 1^{er} juin 2007 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

M.R.C. des Pays-d'en-Haut

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de mai 2007.

Ministère des Affaires Municipales et des régions - Programme FIMR.

Lettre de la direction des infrastructures du ministère des Affaires Municipales et des Régions nous avisant qu'après analyse, notre demande de subvention pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur le chemin du Bosquet et de la Clairière, est admissible mais les travaux sont non prioritaires selon la grille d'évaluation du ministère.

Ministère des transports du Québec

Lettre nous avisant du renouvellement du contrat de déneigement du chemin de la Gare, par le ministère des Transports.

Agence de la santé et services sociaux des Laurentides

Lettre nous avisant que l'Agence a bien reçu la nôtre adressée à M. Ouellet en regard de la Maison des Jeunes Saint-Sauveur/Piedmont.

Union des Municipalités du Québec

Lettre nous avisant que monsieur Jean-Paul Cardinal, maire de Sainte-Adèle est le représentant de notre région auprès de l'U.M.Q.

8157-0703

Centre financier aux entreprises

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise le renouvellement du contrat de services avec le Centre financier aux entreprises Desjardins et ce, aux conditions énumérées dans notre entente. De plus, que messieurs le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ

Rapport du comité de l'environnement

Madame Ann Marie Colizza fait un rapport des activités du comité de l'environnement. De plus, Mme Colizza fait un résumé des activités du conseil d'administration de Tricentris.

Mme Colizza informe les citoyens que la firme BioFilia a débuté des travaux de caractérisation de la rivière du Nord et qu'un rapport préliminaire sera déposé à la mi-août et le rapport final en septembre.

Quant à l'Éco-Centre, les travaux sont retardés mais l'ouverture est prévue au début août 2007.

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Monsieur Normand Durand fait un rapport sur les activités du comité consultatif d'urbanisme et plus spécifiquement un court résumé du procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 2007.

Rapport du comité des travaux publics

Monsieur Claude Brunet fait un résumé des activités des travaux publics ainsi qu'un court résumé du procès-verbal de l'assemblée dudit comité tenue le 19 juin 2007.

Rapport du comité de la sécurité publique

Monsieur Gilles Dazé fait un rapport du comité de la sécurité publique ainsi qu'un court résumé du procès-verbal de l'assemblée du 19 juin 2007.

Rapport du comité des loisirs

Madame Lyne Picard fait un résumé des activités du comité des loisirs et un court résumé de l'assemblée du 14 juin 2007.

8158-0703

Budget corrigé – Campuces 2007

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que le budget suivant des activités du Campuces soit adopté.

BUDGET - CAMPUCES 2007

<i>Dépenses</i>	<i>Budget de mai (\$)</i>	<i>Budget corrigé (\$)</i>	<i>Écarts (\$)</i>
Salaires	66 500	68 000	1 500
Charges sociales	9 000	9 750	150
Déplacements	1 400	1 250	(150)
Sorties	10 000	10 500	500
Téléphone	400	400	0
Assurances	400	400	0
Formation	450	0	(450)
Location	21 300	19 050	(2 250)
Autobus	5 700	5 400	(300)
Aliments	1 000	1 000	0
Services professionnels	0	2 350	2 350
Vêtements	3 500	3 500	0
Matériel	1 400	1 400	0
TOTAL	121 650 \$	123 000 \$	1 350 \$
<i>R e v e n u s</i>			
Inscriptions	75 600	75 250	(350)
Sorties	12 000	12 700	700
Subventions	4 000	5 000	1 000
TOTAL	91 600 \$	92 950 \$	1 350 \$
<u>Déficit</u>	<u>30 050 \$</u>	<u>30 050 \$</u>	<u>0 \$</u>

ADOPTÉE8159-0703 Petite caisse

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Normand Durand et résolu unanimement qu'une petite caisse de 250 \$ soit établie pour les menues dépenses pour le Campuces 2007.

ADOPTÉE8160-0703 Embauche d'un sauveteur

Attendu la recommandation du comité des Loisirs;

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que monsieur Nicolas Mathieu soit engagé comme sauveteur au Campuces d'été 2007 au taux horaire de 10,50 \$.

ADOPTÉE**Rapport de la Chambre de commerce de la Vallée**

Madame Ann Marie Colizza fait un rapport des activités de la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur.

Règlement 750-07-A**PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 8 ET ABROGEANT L'ARTICLE 9 DU RÈGLEMENT #750-07-01, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC (SECTION DU CHEMIN DU BOIS ENTRE LA RUE PRINCIPALE ET LE CHEMIN DE LA CORNICHE) SUR UNE LONGUEUR D'ENVIRON 365 MÈTRES AVEC INSTALLATION DE VANNES, BOUCHES D'INCENDIE ET BRANCHEMENTS DE SERVICE.**

ATTENDU QU'en date du 7 mai 2007, la Municipalité de Piedmont a adopté le règlement 750-07-01;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le libellé de l'**Article 8** dudit règlement et d'abroger l'**Article 9** dudit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée spéciale du 26 juin 2007;

En conséquence, il est statué, décrété et ordonné par le règlement 750-07-B, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'Article 8 du règlement 750-07-01 doit se lire comme suit :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il sera prélevé chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « E » du règlement 750-07-01 pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux

suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

ARTICLE 3

L'Article 9 du règlement 750-07-01 est abrogé.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Clément Cardin
Maire

Gilbert Aubin
Secrétaire-trésorier

8161-0703

Résolution et adoption – Règlement 750-07-A

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Normand Durand et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 750-07-A, règlement modifiant l'article 8 et abrogeant l'article 9 du règlement portant le numéro 750-07-01, (règlement décrétant le remplacement du réseau d'aqueduc (section du chemin du bois entre la rue Principale et le chemin de la Corniche) sur une longueur d'environ 365 mètres avec installation de vannes, bouches d'incendie et branchements de service, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Règlement 750-07-B

PROVINCE DE QUÉBEC **MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT**

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT #750-07-02, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SUR UNE SECTION DU CHEMIN DU BOIS (DE LA RUE PRINCIPALE JUSQU'AU CHEMIN DE LA CORNICHE) SOIT UNE LONGUEUR DE 376 MÈTRES AVEC INSTALLATION DE REGARDS ET BRANCHEMENTS DE SERVICE.

ATTENDU QU'en date du 7 mai 2007, la Municipalité de Piedmont a adopté le règlement 750-07-02;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le libellé de l'**Article 8** dudit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée spéciale du 26 juin 2007;

En conséquence, il est statué, décrété et ordonné par le règlement 750-07-B, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'Article 8 du règlement 750-07-02 doit se lire comme suit :

« Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du

bassin de taxation décrit à l'annexe « E » jointe au règlement 750-07-02 pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation. »

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Clément Cardin
Maire

Gilbert Aubin
Secrétaire-trésorier

8162-0703

Résolution et adoption – Règlement 750-07-B

Il est proposé par madame Ann Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 750-07-B, règlement modifiant l'article 8 du règlement portant le numéro 750-07-02, règlement décrétant l'installation d'une conduite d'égout sur une section du chemin du Bois (de la rue Principale jusqu'au chemin de la Corniche) soit une longueur de 376 mètres avec installation de regards et branchements de service, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

8163-0703

Soumission – Disposition des déchets

	W.M. Québec Inc.	Gestion Environnementale Nord-Sud
2007 :	65,22 \$ T.M.	51,28 \$ T.M.
2008 :	75,50 \$ T.M.	51,28 \$ T.M.

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions pour la disposition des ordures ménagères;

ATTENDU le résultat des soumissions ci-haut décrit, il est proposé par madame Ann Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que le contrat pour la disposition des ordures ménagères pour 2007 et 2008 soit accordé à Gestion Environnementale Nord-Sud au montant de 51,28 \$ la tonne métrique, le tout tel que amplement détaillé dans leur soumission du 22 février 2007.

ADOPTÉE

8164-0703

Demande de délai – Contraintes anthropiques

ATTENDU QUE suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Pays-d'en-Haut, le 27 octobre 2005, la Municipalité de Piedmont doit procéder, au plus tard le 27 octobre 2007, à l'adoption des règlements de concordance nécessaires afin de se conformer aux dispositions dudit schéma;

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont doit notamment inclure à sa réglementation les dispositions relatives aux contraintes anthropiques (bruit) pour l'autoroute 15 et des parties de la route 117;

ATTENDU QUE, le 22 novembre 2006, la MRC des Pays-d'en-Haut a tenu une rencontre, conjointement avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), afin de faire le point avec les responsables des services d'urbanisme municipaux sur la gestion des contraintes anthropiques liées au bruit routier;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre, le MTQ s'est engagé notamment à fournir, au printemps 2007, une carte identifiant, pour l'autoroute 15, les secteurs les plus susceptibles d'excéder la limite de bruit ambiant de **55 dBA_{Leq24h}**, à l'intérieur de la bande de 300 mètres établie par le schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

ATTENDU QUE le 7 juin 2007, le MTQ nous avisait qu'il ne pourrait fournir ladite carte avant la fin août;

ATTENDU QUE cette carte s'avère un outil pertinent dans l'élaboration des dispositions réglementaires relatives au bruit (zonage, lotissement et PIIA);

ATTENDU QUE celle-ci ne sera pas disponible avant la fin août, il sera impossible de procéder à la rédaction desdites dispositions réglementaires et à l'adoption des règlements de concordance avant la date limite prescrite du 27 octobre 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont adopte la présente résolution par laquelle il demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, de reporter au 27 avril 2008, la date par laquelle la Municipalité de Piedmont doit adopter les règlements de concordance visant à intégrer les dispositions sur les contraintes anthropiques relatives au bruit routier du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

8165-0703

Contrat d'entretien – Génératrice du garage municipal

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont accepte l'offre de service de Cummins Est du Canada pour l'entretien de la génératrice située au garage municipale pour la période du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008 et ce, pour la somme de 751,84 \$ le tout tel que amplement détaillé dans leur offre de service du 21 juin 2007.

ADOPTÉE

8166-0703

Avis de retrait Mutuelle AST

Il est proposé par madame Ann Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont avise la Mutuelle de Prévention de Groupe AST de son retrait de ladite Mutuelle en date du 31 décembre 2007.

ADOPTÉE

8167-0703

Adhésion à la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) a été mise sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2, de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

ATTENDU QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

Il est proposé par madame Ann Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont :

Adopte l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de

l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution en annexe;

Autorise l'UMQ à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution en annexe;

Adopte l'Entente entre l'UMQ et la Municipalité concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée à l'article 1, également joint à la présente résolution;

Adopte le contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du Québec et le gestionnaire, au nom de la municipalité, aux termes de l'entente à l'article 3;

Autorise le maire, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

ADOPTÉE

Demandes de dérogations mineures

8168-0703 a) 275, chemin des Cormiers

Attendu que les propriétaires du 275, chemin des Cormiers ont demandé une dérogation mineure afin de pouvoir construire un bâtiment accessoire, soit un cabanon, dans la marge avant;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande l'adoption d'une telle dérogation;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure du 275, chemin des Cormiers afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire, soit un cabanon, situé dans la marge avant alors que la réglementation exige que ledit bâtiment accessoire soit construit dans la marge latérale ou la marge arrière.

ADOPTÉE

8169-0703 b) 762, chemin des Bois-Blancs

Attendu que le propriétaire du 762, chemin des Bois-Blancs a demandé une dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement dudit bâtiment avec un empiètement dans la marge avant;

Attendu que les plans préparés en mai 2007 montrent clairement l'intégration de l'agrandissement dudit bâtiment avec le bâtiment actuel;

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure du 762, chemin des Bois Blancs afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 8.41 mètres de la ligne avant alors que la réglementation applicable exige 12 mètres.

ADOPTÉE

Demandes de P.I.I.A.

8170-0703 a) 695A, chemin Avila – Enseigne Gusto

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Ann Marie

Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** le projet d'enseigne déposé par la Firme Gusto et que la directrice du service d'urbanisme soit autorisée à émettre le permis pour ce faire.

ADOPTÉE

8171-0703 b) 695B, chemin Avila – Enseigne Axis

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** le projet d'enseigne de Axis et que la directrice du service d'urbanisme soit autorisée à émettre le permis pour ce faire.

ADOPTÉE

8172-0703 c) 695D, chemin Avila – Enseigne X Cycle

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** le projet d'enseigne de la Firme X Cycle et que la directrice du service d'urbanisme soit autorisée à émettre un permis pour ce faire.

ADOPTÉE

8173-0703 d) 925, boulevard des Laurentides – Enseigne E.T. Golf

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** le projet d'enseigne de E.T.Golf et que la directrice du service d'urbanisme soit autorisée à émettre un permis pour ce faire.

ADOPTÉE

e) 552, route 117 – Enseigne Construction Mario Samson

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que Construction Mario Samson n'a pas informé la Municipalité si ladite enseigne sera installée sur le bâtiment où sur poteau, donc, ledit projet est reporté à une séance ultérieure.

8174-0703 f) 570, chemin des Frênes – Enseignes Loft boutiques

Attendu la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** le projet d'enseigne de Loft Boutique et que la directrice du service d'urbanisme soit autorisée à émettre un permis pour ce faire.

ADOPTÉE

Station de suppression des Hauteurs – Relâche de la garantie

8175-0703 a) Construction St-Onge

Attendu la recommandation de la firme Équipe Laurence;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont libère la garantie provisoire pour les travaux à la station de surpression des Hauteurs et que le directeur général soit autorisé à émettre un chèque de 2 950,54 \$ à Équipe St-Onge.

ADOPTÉE

8176-0703 b) Plomberie Bréboeuf

Attendu la recommandation de la firme Équipe Laurence;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Lyne Picard et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont libère la retenue de 5% pour des travaux exécutés à la station de pompage des Hauteurs et que le directeur général soit autorisé à émettre un chèque de 1 500,31 \$ à Plomberie Bréboeuf.

ADOPTÉE

8177-0703 **Station de surpression de la Montagne – Relâche de la garantie**

Attendu la recommandation de la firme Équipe Laurence;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont libère la retenue pour les travaux exécutés à la station de surpression de la Montagne par l'entreprise G.B.L. Électrique au montant de 2 894.33 \$ et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement dudit montant.

ADOPTÉE

8178-0703 **Mandat à Équipe Laurence**

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont désire procéder au drainage d'une section du chemin du Bois;

ATTENDU l'offre de service de Équipe Laurence du 22 juin 2007;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate Équipe Laurence à faire un relevé topographique des lieux, à préparer un plan profil, l'estimation budgétaire ainsi que les documents pour soumission, le tout pour la somme de 3 500 \$ plus taxes, tel qu'amplement détaillé dans leur offre de service du 22 juin 2007.

ADOPTÉE

8179-0703 **Emprunt temporaire Éco-Centre**

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a adopté un règlement portant le numéro 749-07 pour le paiement de sa quote-part dans le paiement de l'Éco-Centre;

ATTENDU QUE les travaux seront complétés sous peu;

ATTENDU QU'il y a lieu que la Municipalité de Piedmont procède au financement temporaire pour le paiement de sa quote-part;

Il est proposé par madame Ann Marie Colizza, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont emprunte, conformément à la Loi, jusqu'à 90% des montants au règlement 749-07 pour le financement temporaire de sa quote-part pour la construction de l'Éco-Centre soit une somme de 63 463 \$ à la Caisse Populaire de la Vallée de Saint-Sauveur et que messieurs le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents requis pour ce faire.

ADOPTÉE

8180-0703

Mandat à Bio-Filia – Installation d'une borne-fontaine – Chemin du Pont

ATTENDU les recommandations du comité des travaux publics;

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par le secrétaire-trésorier;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par monsieur Gilles Dazé et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont mandate la firme Bio-Filia afin qu'elle fasse les représentations au Ministère de l'Environnement afin qu'elle obtienne, pour et au nom de la Municipalité, l'approbation requise pour l'installation d'une borne d'incendie sèche sur le Chemin du Pont.

ADOPTÉE

8181-0703

Nomination pro-maire de juillet à octobre 2007

Il est proposé par madame Lyne Picard, appuyé par monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que madame Ann Marie Colizza soit nommée pro-maire de la Municipalité de Piedmont pour la période de juillet à octobre 2007.

ADOPTÉE**Rapport sur la qualité de l'eau potable**

Monsieur le Maire informe les citoyens présents que l'eau est d'excellente qualité et que la Municipalité ne procède qu'à une chloration légère de son eau.

Question du public

M. Ghislain Gauthier s'objecte à l'énoncé du maire relativement à la qualité de l'eau.

M. Serge Bergeron félicite les membres du conseil pour les efforts investis à l'embellissement du territoire, mais désire attirer l'attention du conseil sur trois points :

- 1. Les travaux pour recouvrir une cheminée sur un bâtiment de la rue Principale;*
- 2. L'enseigne provisoire installée suite au pavage au 700 rue Principale;*
- 3. Sur le bruit occasionné par le Bourbon Street à Sainte-Adèle;*

Monsieur le Maire informe les citoyens présents que pour ce qui est des deux premiers sujets, les informations seront transmises au service d'urbanisme dès demain. Pour ce qui est du bruit occasionné par le Bourbon Street de Sainte-Adèle, il s'occupe de communiquer avec monsieur Jean-Paul Cardinal, maire de Sainte-Adèle.

Monsieur Pierre Boulanger demande où en est l'avancement du trottoir vers Saint-Sauveur.

Monsieur le Maire informe les personnes présentes qu'il y a eu une rencontre avec les représentants du Ministère des Transports qui se sont dit ouverts à procéder à l'étude pour l'installation d'un égout pluvial, ce qui permettrait à la Municipalité d'installer un trottoir sur le dessus. Donc, il y a un avancement important dans ce dossier.

M. Philippe Juneau dépose une pétition demandant à la Municipalité d'adopter une résolution pour permettre que la Maison Thibodeau, dont il est le propriétaire,

soit relevée à une hauteur de 6 pieds et 6 pouces au lieu de 4 pieds tel que le permis a été émis.

Après discussions, Monsieur le Maire informe les personnes présentes que la décision du conseil de permettre l'érection dudit bâtiment à une hauteur de 4 pieds fait suite à une étude sérieuse de la part du Conseil et de professionnels.

Madame Gagnon demande la collaboration de la Municipalité afin que la Maison Thibodeau, située en face de sa propriété, soit rénovée dans les meilleurs délais.

Madame Gagnon demande aussi si la Municipalité s'est prononcée sur la demande de subvention pour l'aide auprès des artistes.

Monsieur le Maire informe les citoyens présents que la demande de subvention sera étudiée lors de l'assemblée du mois d'août.

Monsieur Ghislain Gauthier se plaint de l'érosion sur les accotements du chemin des Cormiers à chaque tempête et demande que des solutions soient apportées.

Monsieur le Maire informe les citoyens que cette information sera transmise à l'attention de la direction des travaux publics.

Monsieur Peter Dulude fait un playdoyer en faveur de la Maison Joseph Thibodeau.

Monsieur Dulude demande que les roches installées à l'extrémité de l'aménagement à l'intersection de la Gare et Forget, soient installées plus près du talus..

Monsieur le Maire informe les citoyens qu'une demande à cet effet a été adressée au service des travaux publics afin que le correctif soit apporté.

Monsieur Philippe Juneau revient sur sa demande afin que son bâtiment soit érigé à 6 pieds et 6 pouces par rapport au niveau du sol au lieu de 4 pieds, tel qu'autorisé par la Municipalité. Il demande à la Municipalité de bien vouloir rectifier son refus.

Le Maire informe les citoyens présents que la Municipalité s'est déjà prononcée à cet effet et qu'elle ne peut revenir sur sa décision à cette assemblée.

8182-0703

Levée de l'assemblée

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Normand Durand, appuyé par madame Ann Marie Colizza et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE

CLÉMENT CARDIN,
Maire

GILBERT AUBIN,
Secrétaire-trésorier